

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 mai 2018 à 20h00**

Etaient présents :

BOUREILLE Patrick, BOIVIN David, CHAUX Jean-Michel, FAMY Roger, GAROT Marie-Françoise, GUITON Jacques, JOLY Martine, PACAUD Christelle, PERRON Séverine.

Absents : BON Bernard, NYGREN Dominique, RABUT Corinne, VUILLARD Jean-Thomas

Secrétaire de séance : PACAUD Christelle

1. DEVIS CLIMATISATION REVERSIBLE SALLE DES FETES

Le conseil municipal prend connaissance des différents devis établis pour l'installation d'une climatisation réversible air/eau à la salle des fêtes :

Devis de BOREAS = 50 790€ HT

Devis de BRESSE REFRIGERATION = 46 800€ HT

Après en, avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de choisir l'entreprise Bresse Réfrigération pour l'installation d'une climatisation réversible air/eau dans la salle des fêtes.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

2. DEVIS CLIMATISATION REVERSIBLE SALLE DE MOTRICITE

Le conseil municipal prend connaissance des différents devis établis pour l'installation d'une climatisation réversible air/eau au sein de la salle de motricité de l'école Maternelle :

Devis de BOREAS = 26725€ HT

Devis de BRESSE REFRIGERATION = 21700€ HT

Après en, avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de choisir l'entreprise Bresse Réfrigération pour l'installation d'une climatisation réversible air/eau au sein de la salle de motricité de l'école Maternelle,

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

3. DEVIS ISOLATION DES COMBLES DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

Le conseil municipal prend connaissance des différents devis établis pour l'isolation des combles dans les bâtiments communaux :

Devis de P2I = 22792.60€HT

Devis de IPP = 21333.70€ HT

Après en, avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de choisir l'entreprise IPP pour l'isolation des combles dans les bâtiments communaux,

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

4. VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) TEPCV

Afin de permettre le reversement des aides aux collectivités concernées, une convention de groupement de commandes relative à la vente des CEE TEPCV doit être signée entre ces collectivités et le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- accepte les conditions définies dans la convention,
- autorise M. le Maire à signer la convention de groupement et les autres documents qui y sont liés,

5. DEVIS FAUCHEUSE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une offre de prix concernant l'achat de la faucheuse dans le cadre de la traction animale.

La Sarl MACDISSARL nous propose une faucheuse en provenance des usa d'une valeur de 12 280€ HT et un transport d'une valeur de 1220€ HT.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour l'achat d'une faucheuse, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'acquérir cette faucheuse au prix de 12 280€ HT et le transport pour 1220€ HT

Le prix étant bien entendu sous réserve de la stabilité monétaire (dollars/euros)

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

6. RECTIFICATION DELIBERATION DU 15 MARS 2018 : "ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 07 DECEMBRE 2017 : demande de subvention programme Leader du Pays de la Bresse Bourguignonne

Suite à l'achat de la faucheuse, il convient de modifier le plan de financement qui est le suivant :

DEPENSES : 84 799.75€

RECETTES :

Subvention :

Région : 29 870€

Fonds Européens : 42 399.75€

FONDS PROPRE :12 530€

TOTAL DES RECETTES : 84 799 .75€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le nouveau plan de financement,

DECIDE d'autoriser le Maire de solliciter du FEADER et de signer tout document relatif à cette demande,

AUTORISE l'autofinancement à appeler en contrepartie du FEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant.

7. DEVIS STRUCTURE - CHAPITEAUX

Le conseil municipal prend connaissance des différents devis établis pour l'achat d'une structure en aluminium de 6X12 :

-Devis de TRIGANO pour 8533.00€ HT

-Devis de LBRSTRUCTURE pour 4968€ HT

Après en, avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de choisir l'entreprise LBRSTRUCTURE pour l'achat d'une structure en aluminium de 6X12.

CHARGE le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

8. DEVIS MOBILIER ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal prend connaissance de la demande d'achat de tables et de chaises pour la rentrée 2018/2019 de Mme FUMAZ Anne directrice de l'école maternelle publique de la Commune,

Le coût pour cet achat s'élève à la somme de 687.12€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE l'achat des tables et chaises pour l'école maternelle pour 687.12€
CHARGE le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

9. PROPOSITION DE COURS DE QI GONG.

Le Maire présente au conseil municipal la demande de MME ENTREMONT Cécile qui souhaite organiser des cours de QI GONG dans la salle de motricité de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la demande de Mme ENTREMONT,

CHARGE le Maire de rédiger une convention de mise à disposition régissant la réglementation de l'utilisation de la salle de motricité.

10. LIGNE DE TRESORERIE

Ce point a été ajourné, manque devis.

11. ACQUISITION TERRAIN PARCELLE CADASTREE AB 54

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'une acquisition foncière est envisagée sur la commune.

Une administrée Mme VILLOT rte de Louhans met en vente sa propriété bâtie. Un terrain cadastré AB 54 d'une contenance de 08 a 03 ca jouxte une parcelle communale. Cette acquisition est une opportunité pour la réserve foncière de la commune.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'acquisition de cette parcelle et charge le Maire de négocier son prix.

12. INFORMATIONS DIVERSES

Prochain conseil prévu le 15/06/2018 à 20h30